

# PROCES VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi 06 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

**Conseillers en exercice : 14    Conseillers présents : 9    Absents : 5    Pouvoir : 4    Votants : 13**

**PRÉSENTS :** Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Marilène CHARTRAIN, Bernadette CATRIN, Catherine QUESNOT, et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Alain JACQUES, Christian RABUSSEAU, Hervé CHAPU.

**ABSENTE SANS POUVOIR :** Mme Barbara FERGUSON.

**ABSENTES AVEC POUVOIR :** Mme Sandrine PLAZA avec pouvoir à Mme Martine CZAPEK-THINSELIN, Mme Elsa RONSHEIM avec pouvoir à Catherine QUESNOT, Mme Claire BELLANGER avec pouvoir à M le Maire et Mme Betty THÉODET avec pouvoir à Alain MADEC.

Mme Marilène CHARTRAIN a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 02/11/2023.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

- **2023-048 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19/09/2023.**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 19 Septembre 2023 est approuvé à : 0 voix Contre, 0 abstention et 13 voix Pour.

- **2023-049 : DON Sapeurs Lipopette**

M le Maire donne la parole à Mme Czapek en charge de ce dossier.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu l'intérêt général,**

**Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour :**

**Décide de faire un don de 150 € à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour l'achat de peluches Pompy®**

**Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget Primitif 2023**

- **2023-050 : Projets de travaux 2024 et devis**

M le Maire donne la parole à Mme Czapek qui rend compte des travaux 2023 réalisés et de ceux inscrits pour 2024 sous réserve que les crédits 2024 le permettent, tels que : remplacement des luminaires école pour 4 723.51 € et mairie énergivores par des LED pour 5 690.68 €, éclairage solaire du City Stade pour 9888 €, éclairage stade de foot plus économique pour 27 832.80 €, remplacement des dernières lanternes d'éclairage public en LED, remplacement de 7 poteaux d'incendie plus aux normes pour 16922.50 € HT + installation d'une réserve d'eau au Grand Village pour 8656.23 €, de la réfection de voirie impasse des sinistrés pour 25 625.16 € TTC et la rénovation du chevet et de la nef de l'église après étude de sol toujours en attente.

- **2023-051 : Sollicitation subvention 2024 auprès du Département – FDSR – Voirie 2024**

M le Maire informe que le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) destiné aux communes de moins de 2000 habitants est reconduit pour 2024.

**Vu les opérations d'investissement éligibles en 2024**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 13 voix Pour.**

**Accepte de déposer** le projet 2024 de rénovation du chevet et pignon de la nef de l'Eglise sous réserve que l'étude de sol puisse être réalisée très prochainement et avant le 15 décembre, à défaut un dossier pour « Réfection de la voirie communale » sera déposé.

**Accepte** de solliciter au titre de l'année 2024 le Fonds Départemental de Solidarité Rurale FDSR au titre de l'enveloppe « socle » dont 20% seront financés sur les fonds propres de la commune.

**Autorise** M le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de fonds ainsi que les devis correspondants.

**Dit** que les crédits nécessaires devront être inscrits au BP2024.

- **2023-052 : Sollicitation subvention 2024 auprès de l'Etat – DETR**

**Vu** les opérations d'investissement éligibles à l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et notamment la Défense Incendie subventionnée à hauteur de 60% du HT.

**Vu** le rapport technique du SDIS en date du 30 mai 2023 concernant la DP03722123H0001 de Mme Cécile Perrin de la ferme de la Pyramide.

**Vu** le devis Citerneo DE2338419-1 du 10/11/2023 d'un montant HT de 7 919.81 € avec l'option désherbage.

**Vu** le devis Juhel DE2300070 d'un montant HT de 1 810.68 € pour 30 M3 de sable en sous couche.

**Vu** le rapport de contrôle des hydrants réalisé en 2019 par l'Ets Garcia.

**Vu** les 7 devis du service Eau et Assainissement de la CCLST d'un montant total HT de 16 574.50 €

**Considérant** la nécessité d'installer une citerne souple de 320 m3 au Grand Village totalement dépourvu de défense incendie.

**Considérant** la proposition de Madame Cécile Perrin, agricultrice, de prêter une partie de son terrain privé pour y installer ladite bâche.

**Considérant** la nécessité de remplacer 7 poteaux incendies sous la norme des 30m3/h minimum autorisés.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 13 voix Pour**

**Accepte** le projet de Défense Incendie au Grand Village et de remplacement des 7 poteaux hors norme.

**Accepte** de solliciter au titre de l'année 2024 la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'Opération « Défense Incendie 2024 ».

**Décide** de solliciter 60 % du montant HT des travaux estimés à 26304.99 €, les 40% restant seront financés par les fonds propres de la commune.

**Autorise** M le Maire à signer les devis correspondant et tous documents afférents à cette demande de subvention.

**Charge** M le Maire d'établir une convention de mise à disposition et de participation avec Madame Cécile Perrin.

- **2023-053 : Sollicitation subvention 2024 auprès de la CCLST – CRST**

**Sous réserve de crédits disponibles dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité territoriale de Loches Sud Touraine**, la commune sollicitera une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via la CCLST pour la poursuite de la **mise aux normes de l'éclairage public**.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix Pour :**

- **S'ENGAGE** à élaborer son programme d'action pour la poursuite de la **mise aux normes de l'éclairage public** et à inscrire le budget nécessaire à l'opération au BP2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette demande et à la mise en œuvre de cette décision.

- **2023-054 : Point France Service à Saint-Hippolyte dès 2024.**

M le Maire informe que lors de sa rencontre avec M le Sous-Préfet celui-ci lui a proposé de devenir une nouvelle commune dépositaire d'un France Service. Mesdames Aubry et Couvida de la Direction Territoriale des supports opérationnels Ouest de La Poste sont venues faire un constat des lieux. La salle de conseil a été retenue pour accueillir une permanence France Service au sein de la mairie de Saint-Hippolyte dès le 12 Février 2024 à raison d'une demi-journée par semaine, définie pour les lundis matin de 9h à 11h30. Ces permanences seront tenues par un facteur formé à « France Services ».

Les matériels mobiliers et informatiques seront mis à disposition par La Poste.

- **2023-055 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Madame la Comptable publique de Loches a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 4,25 €. Il précise que ces titres concernent de la restauration scolaire et un reliquat de loyer.

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2021	T 161	752	0.45	RAR inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2021	T 215	7067	3.80	RAR inférieur au seuil de poursuite
TOTAL				4,25 €	

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Loches,

**Vu** le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Loches dans les délais légaux.

**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADMET** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'article 6541 et chapitre 65 prévus à cet effet.

- **2023-056 : Sollicitation subvention FAFA auprès de la FFF –  
Remplacement des projecteurs du Stade**

**Vu** le cadre du plan stratégique de la FFF Performance 2024 et sa politique de Responsabilité Sociale des Entreprises.

**Vu** les natures de projets éligibles à le FAFA et notamment le remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs LED.

**Vu** le devis R2 L'Energie D'éclairer D-23022263 du 16/02/2023 d'un montant HT de 23 194.00 €.

**Considérant** que le projet rentre dans les critères d'éligibilité et du règlement de l'Eclairage des Terrains.

**Considérant** la nécessité pour la commune de réaliser par tous moyens des économies d'énergies.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 13 voix Pour**

**Accepte** le projet de remplacement par du Led des projecteurs du stade de foot communal sis rue du stade.

**Accepte** de solliciter au titre de l'année 2024 le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour le « Remplacement par des projecteurs LED de Niveau E6 ».

**Décide** de solliciter 10.000 € au titre du FAFA, le restant étant sollicité par les fonds propres de la commune.

**Autorise** M le Maire à signer le devis correspondant et tous documents afférents à cette demande de subvention.

- **Questions diverses :**

- **Prochain conseil municipal :** Pas de date de programmée. Sera fixée en fonction des besoins courant janvier 2024
- **Cérémonie du 11 Novembre à Verneuil s/Indre.**
- **Cérémonie des Vœux 2024 :** Programmée pour le samedi 13 janvier 2024 à 18h00 sous réserve de changement.
- **Composteurs partagés au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

M le Maire rappelle que dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) du 10/2/2020, l'ensemble des ménages et des professionnels devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec à minima 1 composteur partagé par commune.

Morgan MAURICE, animateur prévention de la CCLST est venu le 30 octobre dernier présenter à quelques élus la solution de compostage de proximité et répondre à nos questions sur le compostage des biodéchets dans le but de réduire les déchets, limiter les déplacements en déchetteries et produire son propre engrais.

L'emplacement retenu pour les habitants du centre bourg sera celui proche des bennes à verres et papiers du parking de l'école.

- **Commission voirie :** Elle se tiendra le lundi 20/11 à 8h30.
- **Logement pour apprentis/réinsertion :** Un des logements vacants au-dessus de la mairie sera meublé et mis à disposition des apprentis ou personnes en réinsertion sous contrat dans le périmètre proche de la commune.
- **M le Maire informe que le stop au lieu-dit Les Jussiaumes est à remplacer.**
- **Gazette 2024 :** Mme Czapek sollicite d'autres personnes pour étoffer la commission communication et ainsi finaliser la gazette au plus vite. Réunion fixée au 15/11 à 18h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23H20**

**Le Maire,  
Patrick PASQUIER**



**La secrétaire  
Marilène CHARTRAIN**